

10 règles vitales pour les travaux de service

Montage, installation, postes de travail mobiles



La vie et la santé ont la priorité absolue

Respecter les règles de sécurité. La sécurité au travail nous concerne tous.

Les instructions de sécurité et le contrôle de sécurité font partie intégrante de notre travail. En cas de doute, nous posons des questions.

STOP en cas de danger pour la vie et la santé. Interrompre le travail et sécuriser les zones dangereuses. Nous en avons le droit.

Rétablir immédiatement les conditions de sécurité. Si nous ne le pouvons pas, nous informons les supérieurs et avertissons nos collègues. Quand le problème est réglé, nous reprenons le travail.

1. Sécurisation des véhicules et remorques



Travailleur: Je conduis uniquement des véhicules adaptés aux règles de la sécurité routière, avec un chargement correctement sécurisé. Je connais les risques liés aux marchandises dangereuses transportées et les quantités maximales que je suis autorisé à transporter.

Supérieur: Je mets à disposition des véhicules adaptés aux règles de sécurité et des moyens de sécurisation du chargement. J'ai édicté des règles concernant les caractéristiques et quantités de transport de matières dangereuses (par exemple réglementation des artisans).

2. Travailler seul en toute sécurité



Travailleur: Je ne travaille pas seul si je ne peux pas être secouru à temps en cas d'accident.

Supérieur: J'ordonne uniquement à un travailleur de travailler seul s'il peut être secouru à temps en cas d'urgence.

3. Accès sécurisé au lieu de travail



Travailleur: Je n'utilise pas les accès non sécurisés et j'en informe mon supérieur.

Supérieur: Je ne demande pas aux travailleurs d'utiliser des accès non sécurisés et déraisonnables.

4. Soulever et porter des charges en toute sécurité



Travailleur: Pour déplacer des charges lourdes, je me fais aider ou j'utilise des dispositifs techniques appropriés.

Supérieur: Pour soulever et transporter des charges, je mets à disposition des dispositifs techniques appropriés.

5. Utilisation appropriée des échelles



Travailleur: Je respecte les règles d'utilisation en toute sécurité des échelles. Je travaille uniquement sur des plates-formes élévatrices si j'ai un certificat de formation et si j'ai été formé à cet effet.

Supérieur: Pour les travaux en hauteur, je mets à disposition des moyens auxiliaires appropriés. Tous les travailleurs ont suivi la formation requise, spécialement pour le travail sur plates-formes élévatrices.

6. Manipulation sûre des substances dangereuses



Travailleur: Je manipule uniquement les matières dangereuses en utilisant les moyens de protection nécessaires. Si les indications de danger sont incompréhensibles, je sais qui peut me renseigner.

Supérieur: Je limite l'utilisation de matières dangereuses au strict nécessaire. J'informe les utilisateurs sur les risques des produits et les mesures de protection nécessaires pour l'homme et l'environnement.

7. Utiliser des prises avec DDR (FI)



Travailleur: J'utilise des prises avec DDR. Si je ne suis pas sûr, j'utilise un DDR mobile.

Supérieur: Dans les ouvrages sans DDR, je mets des DDR mobiles à la disposition des collaborateurs.

8. Protection contre la poussière d'amiante



Travailleur: Je sais quels travaux je peux réaliser avec des matériaux contenant de l'amiante. Je cesse immédiatement de travailler si je tombe de manière inattendue sur de l'amiante.

Supérieur: Dans le cas de bâtiments datant d'avant 1990, je contrôle la présence d'amiante avant le début des travaux. Si tel est le cas, je fais prendre les mesures de protection nécessaires.

9. Aucune improvisation - même pas pour remédier les dérangements



Travailleur: Je respecte le plan de travail établi et j'utilise les moyens auxiliaires et les équipements de protection individuelle requis. En cas de situation dangereuse, je dis STOP et j'informe mon supérieur.

Supérieur: Je ne tolère aucune improvisation. En cas de lacunes, je réagis immédiatement. Je contrôle régulièrement si mes collaborateurs respectent les règles de sécurité.

10. Réglementer l'aide en cas d'urgence



Travailleur: Je ne commence pas le travail avant de savoir comment demander de l'aide en cas d'urgence.

Supérieur: Je m'assure que tout le monde connaisse le numéro d'urgence et sait comment demander de l'aide.

Bien plus que de simples règles

10 règles vitales

1. Sécurisation des véhicules et remorques
2. Travailler seul en toute sécurité
3. Accès sécurisé au lieu de travail
4. Soulever et porter des charges en toute sécurité
5. Utilisation appropriée des échelles
6. Manipulation sûre des substances dangereuses
7. Utiliser des prises avec DDR (FI)
8. Protection contre la poussière d'amiante
9. Aucune improvisation - même pas pour remédier les dérangements
10. Réglementer l'aide en cas d'urgence

Afin de rentrer chez nous le soir, sains et saufs.

BATISEC

c/o SRB Assekuranz Broker AG

Luggwegstrasse 9

8048 Zurich

E-Mail: info@batisec.ch

Téléphone: +41 44 497 87 33

